

CONVENTION DE PRÊT LOCATION D'UN VEHICULE

N°



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Association Charente Maritime Orientation « CMO », représentée par Monsieur Patrick ROBIN,

N° SIRET / 447 788 043 00019 23 RUE DE LA SEUDRE 17390 LA TREMBLADE et

Monsieur, Madame ou l'Association _____, locataire
(Nom, Prénom)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CMO met à la disposition de Monsieur, Madame :

- Véhicule Peugeot fourgon Boxer 12m³ **DP 193 VA** km départ _____ km retour _____
- Véhicule Ford Transit Custom 9 places **CW 027 JS** km départ _____ km retour _____
- Véhicule Trafic Renault 9 places **CP-273-ES** km départ _____ km retour _____

Lors de la remise et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre les deux parties. Le véhicule devra être restitué dans le même état que lors de sa remise. Toutes détériorations et/ou anomalies devront être signalées dès sa restitution.

Le complément de plein (diesel) devra être fait avant sa restitution.

Date(s) de location prêt du véhicule : du au..... inclus

Tarif (1) :

1 à 2 jours : 35€ 3 à 4 jours : 55 € 5 à 8 jours : 110€ 9 à 12 jours : 180€ 13 à 15 jours 220€

Le ou les conducteurs déclarent posséder le permis VL depuis plus de trois ans (3) et valide. (Permis Valide)

Nom _____ Prénom _____ Date Naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Date Naissance _____

N° Permis _____ Date d'obtention _____

N° Permis _____ Date d'obtention _____

Adresse : _____ N° de Téléphone _____

N° de licence CMO _____

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties.

A....., le

Le Locataire
Signature
Bon pour accord

Le Loueur
Signature :

(1) But : le prêt-location a pour but de permettre aux membres adhérents d'utiliser les véhicules du club à des fins privées ou associatives extérieures.

Participation aux frais d'assurances et de maintenance des véhicules

(2) Obligation pour le conducteur d'être membre adhérent de CMO : Adhésion 30€ pour devenir Adhérent de base
Licencié Loisir/Licencié compétition/ Licencié Dirigeant/

Le locataire conducteur non licencié devra s'acquitter d'une adhésion au club de 30 euros pour l'année.